

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-eve-roy-vigneault-csssh-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/7269e3a159d5512238c513ed)
<https://www.cadre21.org/membres/7269e3a159d5512238c513ed>

Date d'obtention : 2024-10-25 15:19:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un protocole qui a été établi afin d'uniformiser l'intervention et d'outiller les intervenants du milieu scolaire. Il est important de suivre le protocole. Seul les intervenants du milieu scolaire qui travaillent avec la clientèle adolescente pourront utiliser la trousse. Ils doivent aussi avoir reçu la formation sexto et avoir obtenu les badges. Il doit avoir une entente en l'établissement scolaire et les services de police du territoire. Le projet sexto permet d'agir plus rapidement que dans le passé. C'est important de connaître mon rôle et mes responsabilités. De savoir comment intervenir.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permet d'agir professionnellement mais aussi d'être plus confortable dans l'intervention. Elle va m'aider à mieux accompagner les jeunes tout en gardant un lien de confiance.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais devoir faire attention de ne jamais tenter de regarder les images ou les vidéos en procession de l'élève. Il sera important de ne pas juger. D'écouter et avant de débiter quoique ce soit de suivre le protocole sexto. Je dois faire équipe avec le policier scolaire dans les cas échéants. Dans le cas où je dois rencontrer l'élève contrevenant, je lui explique les démarches à suivre. Il sera important d'agir rapidement afin de diminuer les dégâts.